

La moitié des Franciliens vit dans des espaces mixtes en termes de revenus



redking / Corbis / www.flickr.com

L'Île-de-France se caractérise par des inégalités territoriales plus importantes qu'en province. Mais la région ne se résume pas à ses extrêmes. La moitié des ménages habite dans des communes où les revenus sont très disparates, signe d'une plus grande mixité.

La question des revenus des ménages peut être abordée de différentes manières. Si le revenu moyen permet d'ordonner les communes selon le niveau des richesses des ménages, il peut masquer de fortes disparités en termes de répartition. Un même revenu moyen peut résulter des revenus modestes et de revenus plus élevés, comme de revenus tous relativement proches de la moyenne. La structure sociale de la commune n'en sera pas la

même. Pour présenter une analyse plus fine des différents types de structures sociales, une typologie des communes franciliennes a été réalisée à partir des distributions de revenus⁽¹⁾.

Neuf groupes ont été identifiés, dont quatre qui regroupent les communes à forte concentration de ménages très aisés ou pauvres. L'intérêt de cette typologie est qu'elle montre toute la diversité de ce qu'il y a en dehors de ces espaces très ségrégués, à savoir les espaces intermédiaires,

ni très riches, ni très pauvres. Ces espaces sont à la fois ceux des classes moyennes et ceux où la mixité est la plus grande.

Il est ensuite intéressant de voir comment les revenus ont évolué entre ces différents groupes de communes sur une longue période. Les structures d'emploi s'étant profondément modifiées, l'impact sur les catégories sociales des habitants, et donc de leurs revenus, n'a pas été uniforme.

La diversité des espaces intermédiaires

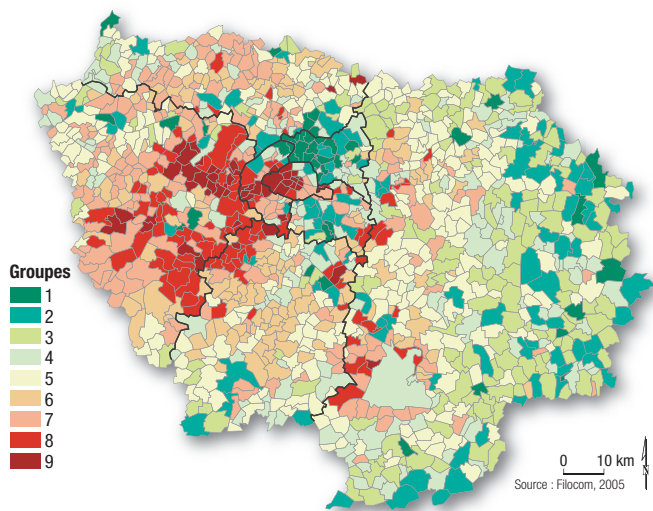
En dehors des quatre groupes très typés (1, 2, 8 et 9) qui représentent 49 % des ménages franciliens, les espaces plus mixtes émergent. Ces communes se répartissent en cinq groupes

(3 à 7). Lieux de résidence des classes moyennes ou de ménages aux revenus très mélangés, les espaces intermédiaires sont aussi appelés « espaces moyens mélangés » par Edmond Préteceille. Ils se situent à la fois dans le périurbain, mais également dans une partie de la banlieue et dans six arrondissements parisiens.

La principale caractéristique des groupes 3, 5 et 6 (15 % des ménages) est que les ménages aux revenus extrêmes sont systématiquement sous-représentés. En ce sens, ils peuvent être considérés comme l'illustration de l'éventail des « classes moyennes » installées dans le périurbain. Les communes du groupe 3, accueillant plutôt des « classes moyennes inférieures », se situent principalement aux franges de la Seine-et-Marne, où le prix du foncier est moins élevé. Les communes du groupe 5, où prédominent les « classes moyennes », se répartissent en Seine-et-Marne, en Essonne et dans le Val-d'Oise. Le groupe 6, plutôt celui des « classes moyennes supérieures », est plus fréquent dans les Yvelines, en Essonne et dans le Val-d'Oise.

(1) La notion de revenu considérée ici est celle du revenu annuel par unité de consommation (Filocom 2005). Il correspond à l'ensemble des revenus imposables bruts avant abattement, rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. Il permet de tenir compte des différentes compositions familiales et des économies d'échelle opérées par le partage de dépenses.

Typologie des communes franciliennes selon la répartition du revenu des ménages



Groupe 1. Forte surreprésentation des ménages pauvres (53 % des ménages ont un revenu inférieur à 14 132 €, contre 30 % en moyenne en Île-de-France).

Groupe 2. Surreprésentation des ménages pauvres (41 % des ménages ont un revenu inférieur à 14 132 €).

Groupe 3. Surreprésentation des ménages « classes moyennes inférieures » (53 % des ménages ont un revenu compris entre 10 853 € et 23 261 € contre 40 % en moyenne en Île-de-France).

Groupe 4. Proche du profil moyen régional, pas de surreprésentation significative, mixité des revenus.

Groupe 5. Surreprésentation des ménages « classes moyennes » (51 % des ménages ont un revenu compris entre 14 132 € et 27 305 € contre 40 % en moyenne en Île-de-France).

Groupe 6. Surreprésentation des ménages « classes moyennes supérieures » (53 % des ménages ont un revenu compris entre 20 038 € et 44 031 € contre 40 % en moyenne en Île-de-France).

Groupe 7. Proche du profil moyen régional avec une légère surreprésentation des ménages aux revenus aisés (47 % des ménages ont un revenu compris entre 23 261 € et 44 031 € contre 40 % en moyenne en Île-de-France).

Groupe 8. Surreprésentation des ménages aisés à très aisés (45 % des ménages ont un revenu supérieur à 27 305 € contre 30 % en moyenne en Île-de-France).

Groupe 9. Forte surreprésentation des ménages aisés à très aisés (52 % des ménages ont un revenu supérieur à 27 305 € contre 30 % en moyenne en Île-de-France).

Les deux groupes restants sont les plus proches du profil moyen régional. Le groupe 7, dont les territoires peuvent être qualifiés de « mixtes aisés », se situe aussi bien à Paris (11^e, 12^e et 13^e arrondissement), en banlieue (sud des Hauts-de-Seine) et dans le périurbain (Yvelines, autour de Fontainebleau). Le groupe 4, le plus proche du profil moyen francilien, est le groupe des territoires

mixtes par excellence. Il est surtout présent en banlieue est et sud-est, dans trois arrondissements de l'Est parisien (10^e, 18^e et 20^e), à Étampes, Fontainebleau, dans quelques communes de Seine-et-Marne et de villes nouvelles. Les deux derniers groupes regroupent plus du tiers des ménages (36 %).

Le revenu moyen après impôt

par foyer fiscal⁽²⁾ francilien a augmenté de 20,2 % entre 1985 et 2005, en euros constants. Cette augmentation n'a pas bénéficié à l'ensemble du territoire de manière homogène, puisque, dans certaines communes, ce revenu a même baissé. C'est le cas de 131 communes qui accueillent 22 % de la population francilienne en 2005.

À l'aune de la typologie mise en évidence, on observe que l'évolution du revenu a été d'autant plus favorable que le niveau de richesse des ménages du groupe est aisé en 2005. Le revenu moyen du groupe 9, communes où se concentrent les ménages très aisés, a augmenté de +63 %, tandis qu'il a baissé de -8 % dans les communes du groupe 1, le plus pauvre. Témoin du creusement des inégalités, le rapport entre les revenus des groupes extrêmes 1 et 9 a presque doublé, passant de 1,6 en 1985 à 2,8 en 2005. Les trois groupes les plus aisés (7, 8, 9) sont les seuls à avoir connu une progression supérieure à la moyenne. Dans chacun d'eux, c'est le cas de plus des deux tiers des communes.

Le seul groupe où le revenu moyen a diminué en vingt ans est celui où résident les ménages les plus pauvres (groupe 1). Dans le groupe 2, le revenu se maintient à peine (+1 %). Près de 80 % des communes du groupe 1 et un tiers des communes du groupe 2 ont une évolution négative.

Les espaces « moyens mélangés » moins touchés par le creusement des inégalités

Contrairement à ces quatre groupes « extrêmes » de la typologie, les écarts de revenus sont beaucoup moins importants au sein des espaces intermédiaires (le rapport entre les revenus des groupes 3 et 7 est passé de 1,1 en 1985 à 1,3 en 2005).

Les revenus moyens des groupes 3, 5 et 6 augmentent moins fortement que la moyenne régionale et avec de légers écarts selon les groupes. Le plus aisé de ces groupes du périurbain a une augmentation deux fois plus forte

(+15 %) que le plus modeste (7 %). Le revenu moyen du groupe 6 était supérieur de 16 % à la moyenne en 1985. Vingt ans après, il ne l'est plus que de 12 %. Pour le groupe 5, dont le revenu était légèrement supérieur à la moyenne régionale en 1985 (de 5 %), l'évolution n'a été que de 10 %, le plaçant légèrement en dessous de la moyenne aujourd'hui.

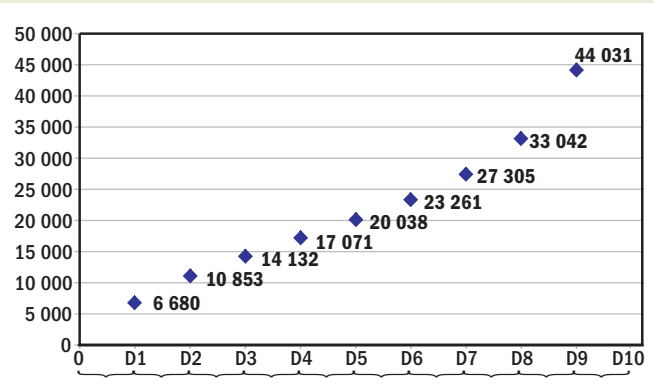
Le revenu du groupe 7 était quasiment identique à la moyenne régionale en 1985, mais il a progressé un peu plus que la moyenne (25 %), surtout à partir des années 1993-1994. Cette hausse reflète un phénomène de « gentrification », dans les arrondissements de l'Est parisien et de la banlieue sud surtout, par rapport au groupe 4, plus populaire. Le revenu moyen de ce dernier augmente d'à peine 11 %.

Ces évolutions de revenus résultent de plusieurs facteurs économiques et sociologiques. Les structures d'emploi ont changé du fait de la diminution de la part de l'industrie dans l'économie au profit d'une tertiarisation. Les proportions de cadres et d'ouvriers parmi les actifs occupés s'en sont trouvées inversées, alors que celles des professions intermédiaires et des employés n'ont pas tant évolué. Du fait du comportement différencié des catégories sociales en matière de mobilité résidentielle, les communes n'ont pas été touchées de la même façon. Les répartitions par catégories socio-professionnelles des actifs résidents reflètent en partie les distributions de revenu des ménages des communes. Une analyse de leurs évolutions au sein des neuf groupes de la typologie permet d'apporter un éclairage sur l'évolution des revenus.

(2) Une mise en perspective des évolutions de revenus sur une longue période n'est possible qu'à partir des données de la direction générale des impôts (DGI). Le revenu moyen après impôt par foyer fiscal correspond à la somme des ressources mentionnées sur la déclaration de revenus du contribuable, après abattement et après impôts.

Éléments de méthode

Au niveau régional, les revenus des ménages se répartissent ainsi : distribution des revenus des ménages (revenus annuels par unité de consommation, Filocom 2005)



Lecture : 10 % des ménages les plus pauvres ont un revenu inférieur à 6 680 € (soit D1, le premier décile), les 10 % suivants entre 6 680 € et 10 853 € (soit D2, le deuxième décile)... et ainsi de suite jusqu'aux 10 % les plus riches qui ont plus de 44 031 €. Ces différents niveaux de déciles sont régionaux. Pour pouvoir comparer la distribution des revenus de chaque commune, les revenus des ménages sont répartis entre ces déciles régionaux. Ainsi, une commune « riche » comme Neuilly-sur-Seine aura 43 % de ses ménages dont le revenu est supérieur à 44 031 € contre 10 % en moyenne dans la région.

Employés et professions intermédiaires, une répartition plus homogène au sein de la région

En Île-de-France, la proportion des cadres est passée de 15 % des actifs occupés en 1982 à 23 % en 1999⁽³⁾. Inversement, celle des ouvriers a reculé : de 24 % en 1982 à 16 % en 1999. De moindre ampleur, la part des professions intermédiaires est passée de 21 % à 26 %, celle des employés, de 32 % à 30 %.

La proportion des cadres a augmenté dans tous les groupes de la typologie. Si l'évolution la plus forte (+ 14 points) s'est opérée dans le groupe 9, le plus aisé, elle n'a été que de + 2 points dans le groupe le plus pauvre (groupe 1). Globalement, plus le groupe est aisé, plus l'augmentation a été importante. Le groupe 9 atteint ainsi 44 % de cadres, contre seulement 8 % dans le groupe 1.

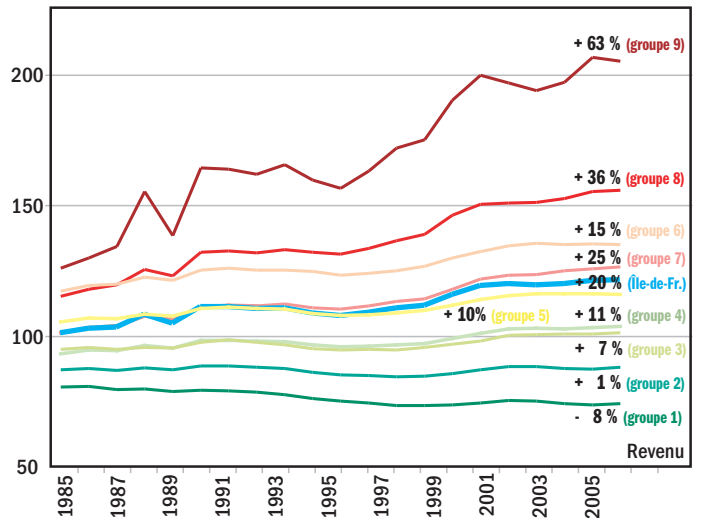
Le phénomène n'est pas identique pour les ouvriers. La baisse de leur représentation parmi les actifs occupés a été plutôt homogène dans tous les territoires (de

l'ordre de 6 à 9 points). Mais, leur répartition étant très différenciée selon les groupes, le groupe 1 conserve tout de même une proportion de 30 %, alors que, dans le groupe 9, cette proportion atteint à peine 6 %.

Les professions intermédiaires ont vu leur part augmenter dans tous les groupes, mais de manière légèrement plus importante dans les trois « classes moyennes » du périurbain (3, 5, 6).

Si la baisse régionale n'est que de 2,6 points, les employés sont les seuls de ces quatre catégories socioprofessionnelles à avoir une évolution très contrastée selon les groupes, certains accusant une baisse, d'autres une hausse. C'est dans les groupes aisés que leur proportion diminue le plus, jusqu'à - 9 points dans le groupe 9. La hausse la plus sensible se situe à l'est de la Seine-et-Marne (groupe 3, + 3 points) suivi de la banlieue nord (groupe 1, + 2 points). Comme pour les cadres, mais dans une moindre mesure, l'écart entre les proportions maximale et minimale s'est intensifié,

Évolution du revenu moyen après impôt (par foyer fiscal, en euros constants). Base 100 en 1985 du revenu moyen régional



passant de 6 à 16 points d'écart entre 1982 et 1999.

Les évolutions liées à l'emploi ont donc sensiblement modifié la géographie sociale de la région. L'attrait des cadres pour les communes présentant une forte concentration de ménages aisés n'a fait qu'accroître les inégalités sociales, creusant les écarts avec les espaces intermédiaires et pauvres. Comme l'ont montré les études d'Edmond Préteceille, le degré de ségrégation diffère selon les classes, les classes supérieures cherchant l'entre-soi plus que les autres. Les très fortes concentrations de cadres s'opposent à celles des ouvriers. Les employés et, surtout, les professions intermédiaires sont plus uniformément répartis sur le territoire, leurs proportions restant assez proches de la moyenne dans tous les groupes de la typologie (sauf aux extrêmes). Si les espaces intermédiaires sont moins touchés par le creusement des inégalités sociales, c'est à la fois parce que ces deux catégories socioprofessionnelles y ont les poids les plus importants et qu'elles ont été le moins touchées par les modifications liées à l'emploi.

Zoom sur les espaces intermédiaires

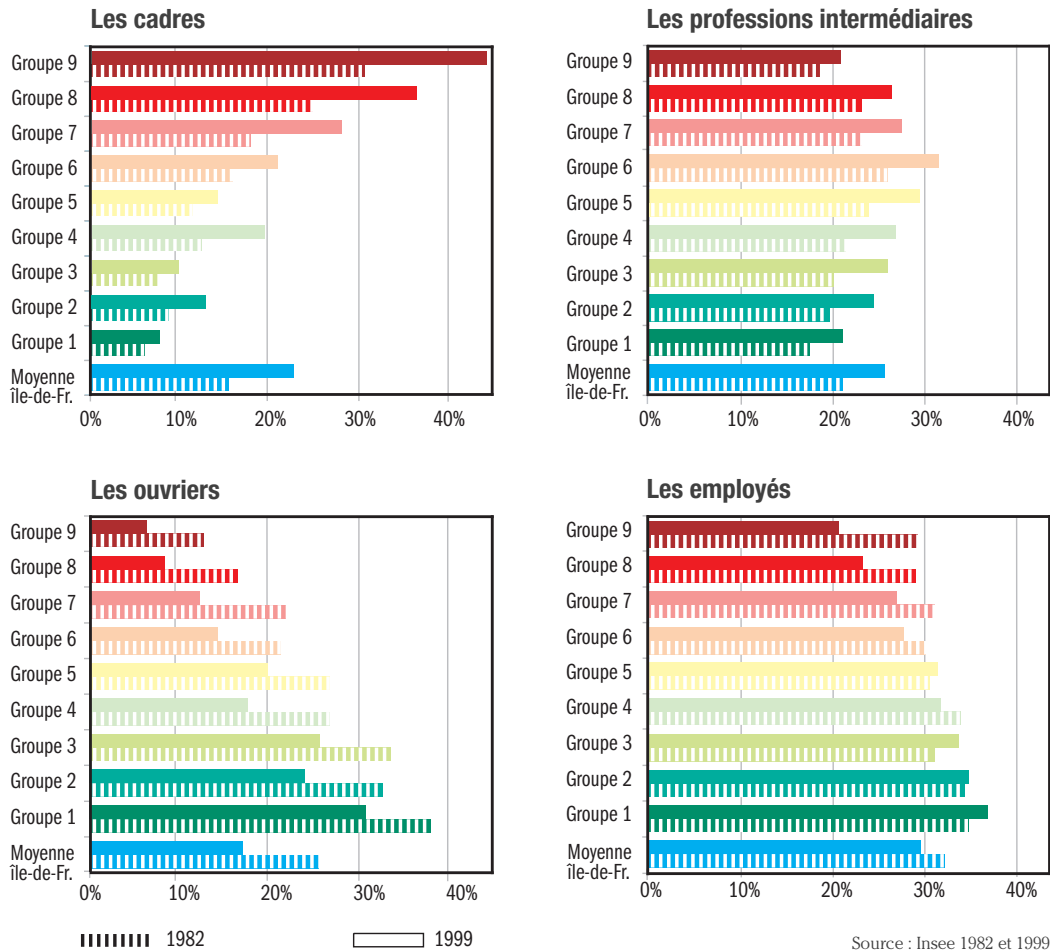
La répartition par catégories socioprofessionnelles des actifs occupés du groupe 3 (« classes

moyennes inférieures ») est proche de celles des groupes 1 et 2. La présence des employés s'y est renforcée au cours de la période 1982-1999. Elle se situe à 34 % en 1999 dans le groupe 3, contre 30 % en moyenne dans la région. Les ouvriers et employés qualifiés sont sur-représentés (proportion maximale pour les employés). Du fait de la localisation de ces communes, dont la moitié se situe en Seine-et-Marne, la proportion de propriétaires est beaucoup plus élevée que dans les groupes 1 et 2 (63 % en 1999 et 60 % de maisons individuelles). En effet, la progression de la propriété observée au cours des trente dernières années a profité aux classes plus modestes désireuses d'acquiescer un pavillon, mais au prix d'un éloignement conséquent du centre de l'agglomération, notamment en Seine-et-Marne, à plus de 50 km de Paris, où les prix sont moins élevés.

Caractéristique du périurbain, cette forte proportion de propriétaires de maisons individuelles se retrouve également dans les groupes 5 et 6 (respectivement 69 % et 73 %). Dans le groupe 5 (les classes moyennes), où 25 % de la population vit dans une

(3) Les données considérées sont celles des recensements de 1982 et 1999. Elles ne correspondent pas exactement à la période 1985-2005, mais en couvrent une grande partie.

Répartition des actifs occupés par catégories socioprofessionnelles (groupes 1 à 9)



commune rurale (la plus forte proportion), la part des professions intermédiaires a quasiment rattrapé celle des employés (29%). Les ouvriers et employés qualifiés sont aussi surreprésentés. Bien que leur part ait augmenté, les cadres y restent nettement sous-représentés. Les mêmes évolutions sont à l'œuvre dans le groupe 6 (« classes moyennes supérieures »), mais, cette fois, la part des cadres est proche de la moyenne régionale (15,7% contre 15,5%). Les professions intermédiaires sont devenues les plus nombreuses dans ce secteur, au détriment des employés, mais surtout des ouvriers.

Parmi les espaces les plus mélangés, le groupe 4, le plus urbain, est sans conteste le plus mixte. Si son profil de revenus est le

plus proche de la moyenne régionale, il en est de même pour la répartition des catégories socioprofessionnelles, où seuls les cadres sont légèrement sous-représentés. Son évolution 1982-1999 a suivi celle de la région. Il comprend 46% de ménages propriétaires et la moitié des locataires sont en HLM, tout comme l'ensemble des ménages franciliens.

L'autre secteur « mixte », le groupe 7, est le siège d'une gentrification marquée, avec une proportion de cadres s'élevant à 28%, soit une augmentation de +10 points entre 1982 et 1999. Ce niveau est plus élevé que dans la région, mais reste toutefois en deçà de ceux des secteurs aisés (36,5% et 44% dans les deux groupes 8 et 9). Les professions

intermédiaires et les employés y ont le même poids que les cadres, lui donnant son caractère plus mélangé. Par ailleurs, la part des ouvriers, inférieure à la moyenne régionale (12% contre 17%), y a reculé le plus fortement (-10 points).

Les professions intermédiaires et les employés sont les catégories socioprofessionnelles les moins ségréguées. Leur présence relativement homogène sur tout le territoire et la constitution d'espaces intermédiaires étendus attestent que l'Île-de-France n'est pas engagée dans un processus de dualisation de son territoire entre espaces riches et espaces pauvres.

Estelle Kessler ■

Pour en savoir plus

- PRÉTECEILLE Edmond, « La division sociale de l'espace francilien. Typologie socioprofessionnelle 1999 et transformation de l'espace résidentiel 1990-1999 », Paris, OSC, 2003.
- LAGRANGE Hugues (dir), *L'épreuve des inégalités*, Le Lien social, Paris, Puf, 2006.
- RHEIN Catherine, « La structuration sociale de l'espace francilien se renforce depuis 20 ans », dans *L'Atlas des Franciliens*, tome 3, Population et modes de vie, Paris, Insee-laurif, 2002.
- FRANÇOIS J.C., MATHIAN H., RIBARDIERE A., SAINT-JULIEN Th., *Les disparités des revenus des ménages franciliens en 1999, approches intercommunale et infracommunale et évolution des différenciations intercommunales 1990-1999*, Paris, Dreif, 2003.
- SAGOT Mariette, *Géographie sociale, habitat et mobilité en Île-de-France*, Paris, IAU îdF, 2009.
- SAGOT Mariette, « Le revenu des Franciliens vers une stabilisation des inégalités entre communes ? », *Note rapide*, n° 401, Paris, Laurif, 2005.
- SAGOT Mariette, « L'Île-de-France à l'épreuve des inégalités et de la ségrégation », *Les Cahiers de l'IAU Île-de-France*, n° 148, Paris, IAU îdF, septembre 2008.

Directeur de la publication
François Dugeny
Directrice de la communication
Corinne Guillemot
Responsable des éditions
Frédéric Theulé
Rédactrice en chef
Marie-Anne Portier
Maquette
Vay Ollivier

Diffusion par abonnement
76 € les 40 numéros (sur deux ans)
Service diffusion-vente
Tél. : 01 77 49 79 38
www.iau-idf.fr
Librairie d'Île-de-France
15, rue Falguière 75015 Paris
Tél. : 01 77 49 77 40
ISSN 1967 - 2144